



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 20 janvier 2020, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Madame la conseillère, Anne-Marie Meyran, et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix et Raymond Martin formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Madame la conseillère, Mélanie Grenier est absente.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, Marc-André Bergeron est aussi présent.

Madame la conseillère, Diane Imonti assiste à la séance via vidéoconférence.

Assistance : 1 personne

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 20 janvier 2020

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1** Ouverture de la séance
- 1.2** Adoption de l'ordre du jour
- 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019
- 1.4** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019
- 1.5** Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.6** Présentation des comptes du mois de décembre 2019 - Municipalité
- 1.7** Présentation des comptes du mois de décembre 2019 - Pourvoirie et camping
- 1.8** Redevance pour l'élimination des matières résiduelles 2020
- 1.9** Taux d'intérêt sur les comptes de taxes et autres comptes pour arrérages et pénalité pour l'année 2020
- 1.10** Registre des déclarations des dons et autres avantages
- 1.11** Projet de loi 48 – Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles
- 1.12** Autorisation des dépenses :
 - A) Octroi d'un contrat d'entretien pour le monte-personne de l'hôtel de ville
 - B) Octroi d'un contrat de contrôleur pour les services de fourrière municipale
 - C) Autorisation des dépenses compressibles 2020
 - D) Versements de dons et subventions 2020
 - E) Achat d'une souffleuse à neige pour la patinoire

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 Entente Intermunicipale relative au système de radiocommunication régional

3. TRANSPORTS- VOIRIE

3.1 Offre d'emploi pour le poste de Chef d'équipe

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Règlement d'emprunt #64 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #8

5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE

5.1 Mise sur pied d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique MADA

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Lettre d'appui CPTAQ Alain Lachaine

6.2 Lettre d'appui CPTAQ Christian Lacroix et Monique St-Jean

6.3 Offre d'emploi pour un poste au service d'urbanisme

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Résolution pour demande d'ensemencement et fête de la pêche MFFP

8. VARIA

8.1 Versement compte de taxes 2020

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

.....
1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-01-001

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

2020-01-002

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-01-003 **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2020-01-004 **1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2020-01-005 **1.5 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 20 janvier 2020, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du **1^{er} décembre au 31 décembre 2019, au montant total de 1 399,83 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2020-01-006 **1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019 – MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
73 421,19 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
34 236,05 \$.

ADOPTÉE

2020-01-007 **1.7 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
1 246,21 \$.

ADOPTÉE

2020-01-008

1.8 REDEVANCE POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020

CONSIDÉRANT QUE le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux normes et aux critères applicables et en considération de la bonne performance de la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres d'accepter la somme de 9 517,17\$ provenant du fonds vert en redevances à la municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2020-01-009

1.9 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DE TAXES ET AUTRES COMPTES POUR ARRÉRAGES ET PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT l'article 250.1 de la loi sur la fiscalité municipale, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que les soldes impayés des taxes municipales et les autres comptes de la municipalité de Kiamika et du Comité touristique de Kiamika portent intérêt au taux annuel de 15% l'an calculé sur une base journalière pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-01-010

1.10 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONNS ET AUTRES AVANTAGES

Lors de la séance ordinaire du conseil du mois de janvier, le secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privé et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. E-15.1.0.1)).

Date de déclaration	Donateur	Remis à	Description	Commentaires
Aucune donation reçue				

2020-01-011

1.11 PROJET DE LOI 48 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi a pour effet d'imposer un plafond à la valeur foncière des propriétés agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi affecterait directement l'assiette fiscale des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi pourrait forcer les municipalités à aller chercher des revenus manquants en transférant une partie du fardeau fiscal vers les autres contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas été consultées par le gouvernement préalablement au dépôt du projet de loi ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu agricole fait face à plusieurs enjeux et défis qui requièrent l'appui du gouvernement ainsi que la collaboration des représentants municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Kiamila s'oppose au projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, dans sa forme actuelle, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et de son atteinte envers l'autonomie du monde municipal. Aussi que la municipalité de Kiamika appuie l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités dans leurs représentations auprès du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

2020-01-012

1.12 A) OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE MONTE-PERSONNE DE L'HÔTEL DE VILLE :

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les dépenses relatives à l'entretien du monte-personne de l'hôtel de ville via un contrat d'entretien assuré par la compagnie SAVARIA, pour un montant de 1635 \$ (taxes fédérale et provinciale en sus).

ADOPTÉE

2020-01-013

1.12 B) OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES DE FOURRIÈRE MUNICIPALE :

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les dépenses relatives aux services de fourrière municipale assurés par Centre canin Le Refuge, pour un montant de 1500 \$ (taxes fédérale et provinciale en sus).

ADOPTÉE

2020-01-014

1.12 C) AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2020

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

CONSIDÉRANT que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier et directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

CONSIDÉRANT que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget 2020 :

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Poste budgétaire	Description
	Rémunération des employés réguliers, autres, élus, pompiers
	Cotisations de l'employeur (RRQ, AE, FSS, QAP, assurance collective, REER, CSST) Remise des cotisations syndicales
02- -00-310	Frais de déplacement (employés, élus, pompiers et bénévoles)
02- -00-321	Frais de poste et transport
02- -00-331	Téléphone, radios
02-130-00-336 et 02-130-00-337	Frais récurrents fibre optique et frais de gestion (MRC et CSPN)
02-130-00-451 et 02-320-00-451	Système d'alarme
02-130-00-335	Internet (Télébec et MRC d'Antoine-Labelle, Bell Mobilité)
02-412-00-453 et 02-414-00-453-10	Analyse de l'eau et analyses ass. eaux (H ₂ Lab)
02-130-00-413	Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. (Comptabilité et vérification)
02-130-00-414	Perséides Technologie (hébergement site Web)
02-130-00-527-03	Entretien et réparation fibre optique (MRC d'Antoine-Labelle ou CSPN)
02- -00-422	Assurances incendie (MMQ)
02- -00-423	Assurance responsabilité civile (MMQ)
02-220-00-424	Assurance pompiers
02- -00-425	Assurances véhicules (MMQ)
02-190-00-453	Médial conseil Santé sécurité (Mutuelle FQM)
02-210-00-441	Police (ministre des Finances)
02-220-00-442	Achat de services municipaux (municipalités voisines)
02-220-00-442-01	Entente incendie (Municipalité de Lac-des-Écorces)
02-220-00-442-02	Entente SSIRK – Compensation CSP
02-412-00-444 et 02- 414-00-444	Entente hygiène du milieu (Municipalité de Lac-des-Écorces)
02-190-00-493	Réception (achat liqueur, café, etc.)
02-610-00-494	COMBEQ (adhésion Officier en urbanisme)
02-190-00-494	ADMQ (cotisations dg et dg adjointe)
02-190-00-494	FQM (contribution annuelle)
02-190-00-494	Québec municipal
02-190-00-494	Réseau d'information municipale
02-701-50-494	Les Fleurons du Québec- Fédération Québécoise de la Marche (sentier pédestre)
02-702-30-494	Cotisation Réseau Biblio Laurentides
02-130-00-496	Frais de banque
02-190-00-499	Taxes municipales et scolaires 25, rue Principale
02-290-00-499	Primes pour loups et coyotes
02-130-00-527-01	Corporation Informatique Bellechasse (soutien technique et téléphonique)

02-130-00-527-02	Contrat de service photocopieur et renouvellement annuel (Bureautech Laurentides)
02-130-00-527-00	Bélanger Électronique - service et logiciels
02- -00-631	Essence, diesel
02- -00-522	Entretien bâtiments muni- fournaies, exterminateur, extincteurs
02- -00-632	Huile à chauffage (Location A Pelletier)
02-230-00-631-10	Location propane - génératrice
02-451-10-647	RIDL (achat bacs noirs)
02-452-35-647	RIDL (achat bacs de récupération)
02- 130-00-660	Centre d'hygiène
02- -00-670	Fonds de l'information foncière Papeteries des Hautes -Rivières
02-320-00-516	Lacelle & Frères (niveleuse)
02-992-00-883	Intérêts marge de crédit camping
02- -00-681	Électricité (édifices municipaux) - Hydro-Québec
02-921-00-872-01	Intérêts location/achat camion incendie
02-921-00-874	Intérêts Règlement d'emprunt R-153
02-922-00-840	Frais de financement – émission obligations
02-922-00-884	Intérêts – Marge de crédit régulière
02-992-00-887	Intérêts cours de construction MC1 – TECQ 2014-2018
02-992-00-887-01	Intérêts sur comptes (montant maximal)
03-210-01-000-02	Remb. Capital étang aéré
03-515-81-000	Remb. Capital Fond de roulement - étang aéré
03-515-81-000	Remb. Fonds de roulement – téléphonie IP
03-515-81-000	Remb. Fonds de roulement – jardinières
03-515-81-000	Remb. Fonds de roulement – R-225 (camion hygiène du milieu)
03-515-81-000	Remb. Fonds de roulement – achat équipements Lac-du-Cerf
03-515-81-000	Remb. Fonds de roulement – achat camion directeur incendie Remb. Fonds de roulement – Lumières de rue Remb. Fonds de roulement – Monte-personne bibliothèque
03-210-11-000-00	Remb. Location camion incendie
03-210-10-000-02	Remb. Camion voirie GMC
03-210-10-000-06	Remb. Camions dix roues
03-210-10-000-07	Remb. rétrocaveuse
02- -00-635	Produits chimiques (alun, chlore, remplissage extincteurs, etc.)
02- -00-951	Quote-part – MRC d'Antoine-Labelle
02-451-20-446-01	Quote-part RIDL
02-701-50-512	Location terrain (Rivard) - ministre des Finances
02-701-90-959	Contributions équipements supralocaux (Mont-Laurier et Ferme-Neuve)
02- -00-455	Immatriculation des véhicules (SAAQ)
02-290-00-459	Centre canin Le Refuge
02-701-70-447	Animation exposition de voitures
02-701-70-447-01	Fête de Noël (publicité, achat cadeaux, fournitures, décorations)
Contribuables	Remboursement des crédits de taxes, remb. taxes payées en trop, remb. des intérêts créditeurs

Comité touristique de Kiamika

Poste budgétaire	Description
02-120, 02-121, 02-140	Rémunération gardiens
02-210 et 02-215	Cotisations de l'employeur (RRQ, AE, FSS, QAP, CSST, REER)
02-310	Frais de déplacement employés
02-340	Frais de poste et transport
02-350	Frais de téléphone (Télébec)
02-352	Câble chalet gardiens (Shaw direct)
02-555	Frais de banque (Caisse populaire Desjardins Vallée de Kiamika)

02-360	Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides
02-360	Télébec Itée et Publicité (Pages jaunes)
02-440	Loyer (sablière et terrain agrandissement camping)
02-410	Frais d'association (FPQ, Camping Québec (classification et adhésion))
02-441	Permis pourvoyeur (FPQ), permis propane (RBQ)
02-442	Immatriculation (SAAQ)
02-511	Presse Commerces (abonnement revues)
02-551	Analyse de l'eau (municipalité de Kiamika et Laboratoire H ₂ Lab)
02-533	Essence, huile, propane BBQ- Marché Kiamika
02-530	Entretien bâtiments – exterminateur et extincteurs
02-588	Propane location BBQ
02-511	Fourniture pourvoirie
02-592	Mont-Laurier Propane (location et propane)
02-593	Vers (Glaces Laurentides)
02-594	Glace (Glaces Laurentides)
02-595	Hydro-Québec (électricité)
02-520, 02-521 et 02-522	Assurances
02-599	Commission scolaire Pierre-Neveu (taxes scolaires)
02-599	Municipalité de Kiamika (taxes municipales)
02-599	RIDL (bacs noirs supplémentaires)

ADOPTÉE

2020-01-015

1.12 D) VERSEMENTS DES DONS ET SUBVENTIONS 2020

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des dons et subventions suivants aux organismes ci-dessous mentionnés:

Noms des organismes	Montant
Centre Christ Roi	Selon boursier(s)
Centre d'action bénévole Léonie Bélanger	200,00\$
Centre de prévention suicide Le Faubourg	100,00\$
Club optimiste de Val-Barrette	200,00\$
Polyvalente St-Joseph (persévérance scolaire)	Selon boursier(s)
Fondation Martin-Paquette	300,00\$
La Mèreveille	110,00\$
Le Prisme	100,00\$
Paroisse Bon Pasteur (bulletin paroissial)	100,00\$
Maison Lyse-Beauchamp	100,00\$
Société Albatros	100,00\$
Piste de course de Kiamika	1 000,00\$
Club VTT Anti-Loups	1 000,00\$
Club Quad-Destination Hautes-Laurentides	1 312,00\$
Cercle des fermières	75,00 \$
Comité des loisirs de Kiamika	1 500 \$ (sur dépôt de projets)
Zone emploi Antoine-Labelle	200,00\$
02-470-00-971 - Association des propriétaires du Lac-Francois	1 500,00\$ (sur dépôt de projets)
02-622-00-971 - Village d'accueil -pour soutien administratif	1 500,00\$

ADOPTÉE

2020-01-016

1.12 E) ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une souffleuse à neige pour répondre aux besoins d'entretien de la patinoire, pour un montant de 3900 \$ (taxes fédérale et provinciale en sus).

ADOPTÉE

2020-01-017

2.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QU'afin de pallier à une problématique de couverture et de compatibilité des systèmes de radiocommunication des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, celle-ci s'est dotée d'un système de radiocommunication régional, afin de le mettre au service des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ce système de radiocommunication régional a été acquis et implanté par la MRC au cours de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer l'opération et l'entretien du système de radiocommunication régional ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité d'adhérer à l'Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional et il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-01-018

3.1 OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition de 2 camions 10 roues avec équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des besoins concernant l'utilisation des camions pour les travaux de voirie en saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur/ journalier pour conduire ledit camion pour la période estivale et hivernale pour procéder aussi au déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de nommer un chef d'équipe pour la supervision lors des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'affichage du poste à pourvoir conformément à la convention collective du syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'affichage du poste de Chef d'équipe conformément à la convention collective du syndicat des Travailleurs et

Travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

Il est de plus résolu de faire appel aux services de ZONE EMPLOI pour accompagner la Municipalité dans le cadre de l'affichage du poste nommé précédemment.

ADOPTÉE

2020-01-019

4.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 64 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE # 8

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter le règlement # 64 décrétant la construction de la cellule d'enfouissement technique # 8 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre comportant un coût total d'emprunt maximum de 1 414 000 \$ remboursé sur une période de 6 ans, le tout tel que présenté sur les documents déposés et présentés par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

2020-01-020

5.1 MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika souscrit à la politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe au programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, Volet 1 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA afin de réaliser la mise à jour de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA.

Le comité sera composé des conseillères madame Anne-Marie Meyrand et madame Mélanie Grenier, ainsi que des citoyennes et citoyens de la municipalité madame France Lavallée, monsieur Clément Mainville et monsieur Denis Grenier. Les employés de la municipalité qui feront partie dudit comité seront madame Sarah Raymond, responsable bibliothèque et loisir, et monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité.

De plus, la municipalité de Kiamika désigne monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, comme représentant dûment identifié de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-01-021

6.1 LETTRE D'APPUI CPTAQ ALAIN LACHAINE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Québec 9162-0138 Inc », matricule 8645-85-4690, est propriétaire des lots 2 676 505, 2 993 718, 2 993 716, 2 993 709, 2 993 714, 2 993 715, 3 616 360, 2 993 710, 2 993 717, 2 993 711, 2 676 567, 2 676 568 et 2 993 713, cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 856 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Québec 9162-0138 Inc » s'adresse à la commission de protection du territoire agricole du Québec afin de subdiviser la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision résulterait en deux propriétés d'au moins 100 hectares chacune;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika ne s'objecte aucunement à la demande d'autorisation formulée par Monsieur Alain Lachaine de la compagnie « Québec 9162-0138 Inc » à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vue de subdiviser sa propriété en deux parties d'au moins 100 hectares chacune.

ADOPTÉE

2020-01-022

6.2 LETRE D'APPUI CPTAQ CHRISTIAN LACROIX ET MONIQUE ST-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la propriété de monsieur Christian Lacroix et madame Monique St-Jean, ci-après désignés comme étant les propriétaires, correspond au matricule 9248-01-0032, englobe les lots 2 677 257, 2 677 287, 2 677 258, 2 677 145, 2 677 259 et 2 942 035, cadastre du Québec, et représente une superficie approximative de 508 833.7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires s'adressent à la commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner le lot 2 942 035;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'incidence sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet satisfait les critères de l'article 62 de la LPTAAQ, soit pour les paragraphes :

- 1° et 2° : Effets sur le potentiel agricole : Aucun changement la vocation du lot demeure inchangé;
- 3°, 4° et 5° : Conséquences sur le développement des activités agricoles et contraintes environnementales : potentiel d'exploitation acéricole à développer;
- 6° : homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole: l'érection du bâtiment principal dans ce secteur boisé n'aura pas d'incidence sur l'homogénéité de la communauté ni de l'exploitation agricole;
- 7° : Aucun impact négatif, voir amélioration si l'exploitation acéricole est mise sur pied;
- 9°, 10° : Aucun effet sur le développement économique à court terme, mais amélioration si le projet d'acériculture est mis de l'avant.

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme à la réglementation d'urbanisme existante, plus spécifiquement le règlement no 17-2002 relatif au zonage et ses règlements modificateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika ne s'oppose aucunement à la demande d'autorisation formulée par monsieur Christian Lacroix et madame Monique St-Jean à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vue d'aliéner le lot 2 942 035 de la propriété.

ADOPTÉE

2020-01-023

6.3 OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE AU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT les derniers changements de personnel au sein de la municipalité, un poste au service de l'urbanisme est disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'affichage pour un poste au service d'urbanisme.

Il est de plus résolu de faire appel aux services de ZONE EMPLOI pour accompagner la Municipalité dans le cadre de l'affichage du poste nommé précédemment.

ADOPTÉE

2020-01-024

7.1 RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'ENSEMENCEMENT ET FÊTE DE LA PÊCHE MFFP

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika demande une subvention au ministère Forêts, Faune et Parcs dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour l'année 2020 afin d'ensemencer le Lac Pimodan et pour le programme d'aide pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche.

Il est, de plus, résolu que Monsieur Marc-André Bergeron, secrétaire-trésorier/directeur général, soit mandaté pour présenter la demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2020-01-025

8.1 NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que le paiement des comptes de taxes émis par la Municipalité de Kiamika pour l'année 2020 soit étalé en quatre (4) versements.

2020-01-026

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h25.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Secr.-trés./directeur général

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire